

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Rapport d'activité des services de l'État



2018

Éditorial



Le rapport qui vous est présenté retrace les missions principales de l'État dans le département de Haute-Corse et l'actualité qui a rythmé cette année 2018.

Il illustre le témoignage des services rendus à nos concitoyens, aux élus, aux entreprises, aux associations. Il me donne l'occasion de rendre hommage à l'engagement des agents de l'État qui œuvrent tous les jours au service de notre territoire.

L'année 2018 a connu son lot de difficultés et d'événements graves.

En début d'année, de terribles incendies ont touché les secteurs de Chiatra et de San Andrea Di Cotone. En octobre, la Haute- Corse a été pour la première fois placée en vigilance rouge pour une violente tempête qui a provoqué d'importants dégâts et malheureusement un décès.

2018 a été aussi une année de la mémoire forte avec le 75^e anniversaire de la libération de la Corse, cette mémoire que nous devons à nos aînés pour leur sacrifice et leur courage.

Le temps fort d'orgue demeure la venue du Président de la République le 7 février à Bastia. Il a prononcé un discours fondateur sur l'avenir de la Corse et a dressé une feuille de route précise que nous mettons en œuvre avec la préfète de région. 15 déplacements officiels ont suivi cette visite présidentielle pour donner corps aux engagements pris.

Le rapport qui suit va témoigner, sous un mode de rédaction éclairé de nombreux focus et illustrations, de l'action de l'État en Haute-Corse et à travers elle de l'action quotidienne des femmes et des hommes au service du public et du territoire.

Gérard GAVORY
Préfet de la Haute-Corse

L'ÉTAT AU SERVICE DES POPULATIONS	
L'État, garant de la sécurité publique	
Lutter pour la sécurité routière	4
Lutter contre la délinquance et les stupéfiants	5
Coordonner la lutte contre les fraudes et lutter contre le travail illégal	6
L'État, garant de la prévention des risques	
Agir et accompagner avant et après un événement climatique	7
Assurer la sécurité sanitaire et alimentaire du consommateur	8
Protéger les végétaux et la biodiversité	9
Prévenir les risques technologiques et environnementaux	10
L'ÉTAT AU SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE	
LETAL AU SERVICE DE LA COILESION SOCIALE	
L'État, promoteur des solidarités	
Améliorer l'offre de logement social et contribuer à la rénovation urbaine	11
Réduire les inégalités sociales	12
Favoriser et accompagner le développement du dialogue social	13
L'État, acteur de la cohésion sociale	
Expérimenter le parcours santé des personnes âgées	14
Promouvoir l'engagement auprès des plus jeunes	15
Lutter contre les violences faites aux femmes	16
L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES	444
Participer à une gestion durable des déchets	17
Contribuer à la protection du patrimoine et des sites	18
Soutenir l'emploi	19
Permettre l'égalité des chances	20
Accompagner au plus prés et au quotidien les collectivités	21
Apporter un financement aux équipements structurants	22
Se mobiliser pour les territoires ruraux et les centre- villes	23
Aménager et développer durablement le littoral	24

L'État, garant de la sécurité publique

Lutter pour la sécurité routière

Bilan d'accidentalité

Baisse des accidents (17%) et des blessés (20%)

Mais

5 tués de plus qu'en 2017 soit, 19 tués sur les routes de la Haute-Corse

Faits marquants

Dans le cadre de la lutte contre l'alcoolémie au volant,

45672 dépistages ont été effectués ; 167 conducteurs ont fait l'objet de procédure pour conduite sous l'emprise de stupéfiants.









On constate une augmentation de l'implication des piétons dans les accidents, 3 piétons sont décédés en 2018 contre 1 en 2017, ainsi qu'une augmentation de + 50% des tués dans la catégorie des plus de 65 ans (6 décédés en 2018 contre 4 en 2017).





L'État, garant de la sécurité publique

Lutter contre la délinquance et les stupéfiants

Quelques chiffres

Des atteintes aux biens en baisse (-11%)

Mais

Des atteintes aux personnes en hausse (+8%)

Faits marquants

Incidents répétés sur le Port de Toga

Violences graves

Mesures mises en œuvre:

- → définition d'un plan d'actions par le CISPD
- → audit de sûreté réalisé pour les communes de Bastia et Ville di Pietrabugno
- → lancement d'un programme d'installation de vidéoprotection
 - → contrôles routiers et contrôle d'identité
 - → démarche de prévention situationnelle



Baisse significative de la délinquance

Ces bons résultats sont le fait d'opération tranquillité vacances, de la systématisation du recours aux moyens de police technique et scientifique sur les lieux de commission des faits, de patrouilles multipliées dans les secteurs les plus vulnérables avec des contacts resserrés avec la population.



Lutte contre les stupéfiants

La lutte contre les stupéfiants est une exigence de santé publique mais représente aussi un point d'entrée vers la délinquance d'appropriation et l'économie souterraine. Le contrôle des réseaux de distribution est également un des mobiles potentiels d'affrontements ou règlement de compte entre groupes criminels.

La constatation d'infractions liées aux stupéfiants est en baisse.



L'État, garant de la sécurité

Coordonner la lutte contre les fraudes et lutter contre le travail illégal

En chiffres

La lutte contre le travail illégal

78 procédures contre 59 en 2017

Opération interministérielle vacances (OIV) :

988 contrôles

244 suites sous forme d'avertissement, de mise en demeure, de procès-verbaux

8 contrôles coordonnés en mer

1 accident nautique à déplorer entraînant une fermeture administrative

1 fermeture d'accueil collectif de mineurs

Faits marquants

Mise en place du dispositif ECOFI

Une chaîne fonctionnelle destinée à impliquer l'ensemble des unités de la région de gendarmerie corse dans le cadre d'un plan d'action de lutte contre la délinquance économique et financière, le travail illégal et la fraude est désormais opérationnelle.

Ce nouveau dispositif s'appuie sur une quarantaine de personnels spécifiquement formés et permet d'avoir une action globale et continue en tout point du département afin de lutter encore plus efficacement contre les fraudes.





Un professionnalisme grandissant

La saison d'été représente un enjeu majeur pour l'emploi et l'économie insulaire. Afin d'assurer la protection économique des consommateurs ainsi que leur sécurité au cours des congés estivaux, les services de l'État compétents en matière de contrôle se mobilisent chaque année, sous l'autorité du Préfet, autour du dispositif OIV.

Ces contrôles visent l'information transparente et loyale du consommateur-vacancier, sa sécurité, le bon fonctionnement concurrentiel du marché, la vérification de l'origine des produits régionaux, l'hygiène des locaux et des denrées, en particulier sur la restauration ambulante, le respect des règles d'étiquetage, le respect de la chaîne du froid, la qualité des intervenants notamment dans le cadre des activités sportives et de loisirs, les affichages réglementaires, le respect des règles du droit du travail...

Focus : L'introduction de travailleurs saisonniers marocains, un outil au service de la sécurisation de la cueillette de fruits et de légumes

Mobilisation des services de l'État pour organiser l'instruction et le suivi des travailleurs marocains :

L'inspection du travail vérifie les contrats de travail et les hébergements des saisonniers.

Le service emploi travaille sur la mise en place d'un groupement d'employeurs qui faciliterait les besoins complémentaires.

La DIRECCTE et les professionnels sont en contact régulier.

L'État, garant de la prévention des risques naturels

Agir et accompagner avant et après un événement climatique

Chiffres clés

Sur les 47 biens éligibles au fond Barnier : 27 acquisitions à l'amiable 13 zones refuges réalisées 3 expropriations

ALERTE METEO VIGILANCE ROUGE VENTS VIOLENTS



Au-delà de la poursuite de l'établissement des plans de prévention des risques -PPR-, les services de l'État ont été mobilisés en 2018 sur les suites des intempéries survenues en 2015 et 2016 avec notamment la mise en œuvre des crédits du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs -FPRNM-, dit « Fonds BARNIER » pour les procédures d'acquisition amiable et d'expropriation des habitations considérées comme exposées à un risque grave menaçant les vies humaines.

<u>Communes concernées</u>: Penta-di-Casinca (33 habitations, réparties sur 3 lotissements), Lucciana (1 quartier sinistré), Borgo (lotissement l'Umbrione) et San- Martino-di-Lota (1 habitation).

Gestion des intempéries

L'année 2018 a été marquée par un nombre important de situations qui ont nécessité l'activation du centre opérationnel départemental -COD-



Faits marquants

Incendies de Cervione et de Chiatra

2 alertes rouges aux vents violents

Activation du plan Polmar-Terre suite à la collision au large du Cap Corse entre le porte-conteneurs « CSL Virginia » et le cargo « Ylysse »

Échouement sur la plage de Galeria d'un cachalot d'une douzaine de tonnes



L'État, garant de la prévention des risques sanitaires

Assurer la sécurité sanitaire et alimentaire du consommateur

Chiffres clés

4827 ateliers de production, transformation ou vente de produits alimentaires

- * 1118 ateliers contrôlés pour
- 295 non conformités :
 - 218 avertissements
 - 65 mises en demeure
- * 5 fermetures administratives
 - * 1 procédure judiciaire

161 prélèvements dans le cadre de la surveillance de la contamination des denrées.

Faits marquants

Lors des inspections d'ateliers de fabrication des nonconformités majeures ont conduit à une fermeture de l'atelier afin de faire cesser le risque sanitaire lié à ces défauts de maîtrise de la production.

Les mesures mises en place en abattoirs ont permis de sécuriser la qualité sanitaire des carcasses et d'affiner la connaissance de l'étendue de certaines maladies des animaux.

Un conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale « filières viandes » en présence du procureur de la République a permis de rappeler les règles et sanctions.



L'État intervient du champ à l'assiette, de la fourche à la fourchette pour garantir une alimentation saine et durable.

Le contrôle sanitaire des denrées est fait par les services vétérinaires et phytosanitaires des DDCSPP en lien avec la DRAAF (service régional de l'alimentation) chargée du pilotage et de la coordination des actions relevant de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation.

Les inspections concernent la restauration, la production, la transformation, les abattoirs, la vente directe et peuvent être orientées : opérations alimentation vacances, opérations fêtes de fin d'année.



L'État, garant de la prévention des risques

Protéger les végétaux et la biodiversité

En chiffres

685 inspections
1268 prélèvements analysés
1189 contrôles des mouvements de végétaux
dans les ports
2084 lots de végétaux refoulés ou détruits

6 Millions d'euros engagés par l'Etat en Corse depuis 2015



Enrayer collectivement la menace Xylella fastidiosa

Janvier : L'État obtient de l'Europe le passage de l'île en stratégie d'enrayement

<u>Mars</u>: Expertise nationale pour éclairer les mesures de gestion

<u>Avril–Mai</u> : Mission sur le dépérissement des oliviers pour identifier les causes

Octobre : le CROPSAV décide la mise en place d'un conseil scientifique et de groupes de travail pour améliorer le partage des connaissances et définir des bonnes pratiques agricoles

Novembre : Audit européen : confiance formulée dans la gestion mise en œuvre par les autorités

« Ne faites pas voyager les plantes pour ne pas propager la maladie »

La lutte et la surveillance mobilisent les DDCSPP et la FREDON sous la coordination de la DRAAF.

La priorité reste la prévention contre l'introduction de sous-espèces plus virulentes.

Les services de l'État contrôlent les restrictions d'entrées de végétaux sensibles en Corse mais aussi l'interdiction des sorties de végétaux pour protéger les zones indemnes de l'Union européenne.

La communication sur les dangers de Xylella a été renouvelée auprès des professionnels et des compagnies aériennes et maritimes.



L'État, garant de la prévention des risques

Prévenir les risques technologiques et environnementaux

Chiffres clés

60 inspections menées en matière de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement

4 sites industriels classés Seveso Seuil Haut

Faits marquants

La thématique déchet a fortement mobilisé les inspecteurs de la DREAL avec notamment le développement de sites irréguliers durant la période de blocage du centre d'enfouissement technique de Prunelli di Fium'Orbo, conduisant ainsi à des interventions avec des suites administratives et parfois pénales.

Refonte d'arrêtés relatifs aux sites classés Seveso (Butagaz, EDF...) permettant de renforcer les prescriptions relatives à la sécurité industrielle de ces installations.

Mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques

Grâce au travail mené conjointement en 2018 par les services de l'Etat et la commune de Lucciana, la procédure de délaissement dans le cadre du PPRT de Butagaz devrait aboutir en 2019.

S'agissant du PPRT du stockage de gaz ENGIE, une réunion de concertation avec la mairie de Bastia et les riverains, tenue en juillet 2018, a permis de définir la solution permettant de limiter l'accès à la plage passant devant l'installation.

Connaissance des sites industriels pollués

Les anciens sites industriels, connus et potentiellement à l'origine de pollution des sols, seront désormais définis comme « secteurs d'information sur les sols » (SIS). Leur recensement a été réalisé en 2018. Après consultation des élus et des propriétaires, des arrêtés préfectoraux seront pris en 2019 afin de garantir, sur ces secteurs, la conservation de la mémoire en la matière et sa mise à disposition du public. Ainsi, en cas de projet sur ces SIS, devront être réalisés, a minima, des sondages et, le cas échéant, en fonction du projet, des interventions de dépollution.

Prévention du risque amiante environnemental

- établissement d'une doctrine de prévention du risque lié à l'amiante environnemental en fonction de la cartographie de l'aléa établie précédemment par le BRGM. L'information et la sensibilisation à la mise en œuvre de cette doctrine seront menées en 2019.
- réalisation d'une base de données regroupant les sondages déjà réalisés en Haute-Corse permettra de confirmer l'aléa ; il appartiendra aux futurs porteurs de projet de vérifier leur pertinence. L'ensemble de cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du 3ème plan régional santé environnement approuvé tout début 2019.



Améliorer l'offre de logements sociaux et contribuer à la rénovation urbaine

Quelques chiffres

Parc social public en Haute-Corse:

8097 logements locatifs sociaux 10,41 % de résidences principales contre 16,3 % au niveau national

36 communes sur 236 comptent des logements sociaux : 63,6 % du parc social sur Bastia

150 logements financés en 2018 pour 0,84M€ d'aides :

- 45 sous (ou avec) Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
 - 75 sous (ou avec) Prêt locatif à usage social (PLUS)
 - 30 sous (ou avec) Prêt locatif social (PLS)

Faits marquants

Mise en œuvre du NPNRU de la cité des monts, des lac et des arbres retenu par l'ANRU comme projet d'intérêt régional :

900 logements dont 750 locatifs sociaux construits dans les années 60 et appartenant à l'Office public de l'habitat de la collectivité de Corse.



Les services déconcentrés de l'Etat coordonnent l'application locale de la politique nationale en faveur du logement et contribuent au développement de l'offre de logements neufs sur le département.

Dans son rôle de représentant local de l'ANRU, la DDTM assiste la ville de Bastia et ses partenaires (bailleurs sociaux et SEM de Bastia) pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain

Le suivi et la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Ancien Dégradés -PNRQAD- de Bastia Centre Ancien. Le PNRQAD de Bastia a fait l'objet d'une revue de projet en juillet 2018. Des ajustements ont été validés et traduits dans un avenant dont la rédaction a été bouclée fin 2018. Il doit faire l'objet d'une délibération par chaque collectivité en début d'année 2019 et être intégré avant la date de fin des engagements de l'ANRU en mai 2019.



Réduire les inégalités sociales par le biais d'une intervention publique renforcée dans les quartiers en difficulté

Chiffres clés

2 quartiers prioritaires à Bastia 23 % de la population bastiaise 800 000 euros annuels affectés au contrat de ville plus de 100 projets financés en 2018

Événements marquants

- <u>février 2018</u>: 40 ans de la politique de la ville : valorisation de 9 actions au théâtre Alibi, présentées par les porteurs de projets et les habitants ;
- septembre 2018: inauguration au centre culturel Una Volta de la première Micro folie (musée numérique) de Corse, action financée par le contrat de ville et la DPV;
- décembre 2018 : comité de pilotage lançant le nouveau programme de rénovation urbaine dans les quartiers sud



Une politique partenariale au service des habitants des quartiers en difficulté

La politique de la ville est pilotée par 3 acteurs : l'État, la ville de Bastia, la Communauté d'agglomération de Bastia.

Elle repose sur une convention cadre et des appels à projets annuels.

Territorialisée, elle est concentrée sur les quartiers en difficulté relevant de la « géographie prioritaire ». Sur le territoire de la CAB, il s'agit des Quartiers Sud et du Centre Ancien de Bastia.

Transversale, elle couvre de nombreux domaines d'intervention (solidarité, emploi, éducation, habitat, santé...) et repose sur une logique de projet.

En effet, elle vise à mettre en œuvre des programmes ou actions spécifiques, innovantes, expérimentales ou complémentaires aux politiques publiques classiques.

Elle repose sur des démarches et des acteurs de proximité qui réalisent des actions concrètes et visibles au quotidien.

Elle accorde une large place à l'expression habitante et encourage l'implication de tous.



Mobilisation d'associations et d'habitants pour les 40 ans de la politique de la ville

L'État, promoteur des solidarités

Favoriser et encourager le développement du dialogue social et la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Quelques chiffres

6048 entreprises de moins de 50 salariés Dont 5437 entreprises de 1 à 10 salariés

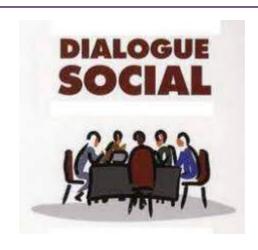
92 accords collectifs déposés Dont 66 par des entreprises de moins de 50 salariés

La mise en place de l'Observatoire du dialogue social en Haute-Corse

L'Observatoire s'est réuni à deux reprises en 2018 afin de faire un état des lieux de la négociation collective dans les entreprises du département, de valider un règlement intérieur et d'élire le président et le vice-président

Plusieurs pistes de travail ont déjà été évoquées dans le cadre des missions dévolues à l'Observatoire

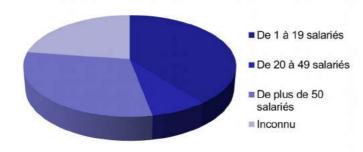
- Communication à destination des entreprises
- Réunion d'information à destination des cabinets comptables



L'observatoire départemental exerce les missions suivantes :

- Il établit un bilan annuel du dialogue social dans le département pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- Il peut être saisi par toute organisation syndicale de salariés ou par toute organisation professionnelle d'employeurs de difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation collective;
- Il apporte son concours et son expertise juridique aux entreprises de son ressort dans le domaine du droit social.

Cet observatoire a un caractère tripartite puisqu'il réunit des membres, salariés et employeurs ayant leur activité dans la région, désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau interprofessionnel et du département et par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multiprofessionnel ainsi que des représentants de la Direccte.



Expérimenter le parcours santé des personnes âgées

Chiffres clés

Depuis avril 2018:

- 1 Coordination Territoriale d'Appui
- 600 sollicitations et 40 plans personnalisés de santé
 - 150 professionnels de santé adhérents
 - 150 aides à domicile formées au repérage de la fragilité des personnes âgées





La Coordination Territoriale d'Appui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, infirmières de coordination et personnels administratifs.

Ouverte en avril 2018, elle propose aux professionnels de santé un bouquet de services visant à coordonner les parcours de leurs patients âgés de 75 ans et plus offrant :

- Un appui quant à l'orientation de la personne âgée vers des expertises
- Une orientation vers les ressources du territoire
- Un appui à chaque étape de la réalisation et du suivi des Plans Personnalisés de Santé
- Une offre de prestations
 - Avis gériatrique, Évaluation Gériatrique Standardisée
 - · Organisation d'une hospitalisation
 - Accès rapide à une consultation mémoire et/ou fragilité
 - Bilan approfondi(cognitif, comportemental)
 - Intervention d'un(e) ergothérapeute
 - Intervention d'un(e) diététicien(ne)
 - · Hébergement temporaire, répit des aidants

La coordination des acteurs

Une convention cadre signée fin 2017 par l'ARS, la Collectivité de Corse, la CPAM de Bastia, le CH de Bastia, le réseau RIVAGE et l'ensemble des URPS fixe une feuille de route opérationnelle déclinée en 4 axes :

- **Axe 1** Favoriser la coordination des professionnels du territoire
- **Axe 2** Sécuriser le maintien à domicile
- **Axe 3** Limiter les ruptures dans le parcours des personnes âgées en améliorant les transitions entre hôpital, Ehpad et professionnels de ville
- Axe 4 Développer les systèmes d'information

Promouvoir l'engagement auprès des plus jeunes

Chiffres clés

- 4 services civiques recrutés à la préfecture de la Haute-Corse
- * 3 sessions de présentation du dispositif lors des journées défense et citoyenneté
- * 1 heure de présentation interactive par session
- * 150 jeunes de 16 à 20 ans potentiellement candidats ont été sensibilisés au service civique
- * taux de satisfaction de 97 % chez les jeunes présents





Cérémonie de valorisation des jeunes en service civique dans les salons de la Préfecture

Service civique : le pouvoir d'être utile

Le service civique est un dispositif d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public, créé par la loi du 10 mars 2010.

Le dispositif a été présenté à l'occasion des journées Défense et Citoyenneté organisées au Camp militaire Henri Martin à Borgo.

La Ligue de l'enseignement de la Haute-Corse a été choisie pour promouvoir le dispositif. Elle a proposé une intervention dynamique et interactive sous forme de quiz ou autres jeux avec lots à l'effigie du service civique à gagner.

La Ligue a été également chargée de la présentation des missions existantes ou possibles.

L'intérêt de cette démarche est qu'elle s'adresse directement à un public cœur de cible et permet d'avoir des échanges avec les jeunes, d'évoquer les opportunités que peut leur apporter une mission de service civique et ce au-delà de l'engagement : année de césure, découverte du monde professionnel, acquisitions de savoirs et de compétences valorisables sur un CV...

Lutter contre toutes les violences faites aux femmes

Vème plan de lutte contre toutes les violences faites aux femmes grande cause nationale

3 objectifs:

- Assurer l'accès aux droits et sécuriser les dispositifs pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences,
 - Renforcer l'action publique,
 - Déraciner les violences en renforçant la lutte contre le sexisme.



Les grands axes:

- campagne de publicité (« réagir peut tout changer »)
- plan de formation des policiers, des gendarmes et des magistrats
- renforcement de l'arsenal législatif via l'adoption du projet de loi qui renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : reconnaissance du harcèlement de rue, allongement du délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineurs, qualification du viol sur mineur de moins de 15 ans facilitée et étendue, reconnaissance de l'usage de la drogue du violeur ou encore la violence envers une femme en présence d'un enfant comme circonstances aggravantes par exemple.
- **sensibilisation**: 3 séances pédagogiques par an, à l'école, sur le thème de la vie affective et sexuelle.

Mesures mises en œuvre en Haute-Corse :

- Réunion de la Commission Départementale d'Actions contre les Violences faites aux Femmes le 7 juin 2018 ;
- Signature du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes le 21 décembre 2018

L'Unité Hospitalière Départementale

En créant cette unité hospitalière, la Haute-Corse se dote d'un pôle de référence pour ce public particulier qui demande une réponse adaptée.

Point d'entrée principal d'une prise en charge complète à la fois médicale mais aussi sociale, juridique, psychiatrique, cette action phare du protocole propose une quadruple consultation voire quintuple, avec une pédopsychiatre si les victimes sont accompagnées d'enfants, le tout sur un même lieu.

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, l'unité accueillera les femmes victimes de violences détectées par n'importe quelle structure médicale du territoire, associations, tiers, professionnels. Les patientes seront redirigées vers l'unité qui s'occupera alors d'évaluer la gravité des pathologies somatiques et psychiatriques, premier moyen de constituer un dossier qui pourra donner lieu à des poursuites par le Parquet.



Participer à une gestion durable des déchets

Quelques chiffres

2 ISDND dont la plus importante arrive en fin d'exploitation en 2020

171 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés enfouis en 2018

7 projets financés pour un montant de subventions (DETR +DSIL) de 818 938€ en Haute-Corse pour 2018

La Corse est installée depuis plusieurs années dans une situation d'urgence en matière de gestion des déchets. La réponse doit passer par un effort important et collectif de réduction et de tri des déchets pour limiter au maximum les quantités à éliminer dans une logique d'économie circulaire.

L'État est fortement mobilisé auprès des collectivités compétentes pour accompagner la mise en œuvre de ces solutions qui passent par le tri à la source et la collecte sélective d'une part et la création de nouvelles installations de traitement d'autre part.



La Collectivité de Corse est compétente en matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets. Elle doit établir un nouveau plan unique traitant des déchets ménagers et assimilés, des déchets du BTP ou de l'agriculture et des déchets dangereux ou à risques infectieux. Doivent ainsi être organisés les dispositifs de réduction des déchets produits, de collecte sélective et les filières de valorisation ou de traitement consécutives. Les intercommunalités sont en charge de la collecte des déchets ménagers et peuvent confier leur traitement au Syvadec qui traite aujourd'hui plus de 90 % des déchets collectés.

Au-delà de son rôle régalien de contrôle des installations de traitement, l'État est fortement mobilisé pour l'intérêt général en tant que partenaire facilitateur, expert et financier, auprès de l'ensemble des acteurs publics pour déployer ces dispositions .





Contribuer à la protection du patrimoine et des sites

Quelques chiffres

196 monuments historiques

3371 sites archéologiques

4 musées de France

1 ville d'art et d'histoire

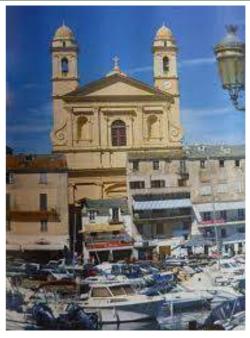
Faits marquants

Archéologie : fin de l'étude de la cavité sépulcrale de Lano qui a livré des vestiges de bois dans un état de conservation exceptionnel

<u>Architecture</u> : renouveau de la politique de protection des villes anciennes à Bastia et en Balagne

Action culturelle de la diffusion et de la création: Plan culture près de chez vous (micro folies du centre culturel Una Volta) et sur le volet itinérance (rencontres de musique classique de Calenzana, association Anima à Ghisonaccia).





Dans le domaine de **l'architecture**, la stratégie de l'État vise à sensibiliser et échanger de façon active avec les partenaires du territoire soit les administrations locales, les professionnels et le public. L'objectif étant à termes d'élever le niveau de la qualité architecturale et de veiller à la mise en valeur des espaces naturels et bâtis.

L'archéologie constitue un domaine patrimonial emblématique et sensible, particulièrement scruté par les médias en Corse. Les indicateurs de l'archéologie préventive en Haute-Corse sont comparables à ceux de grande région métropolitaine comme l'Auvergne. Dans le domaine de l'archéologie programmée les actions collectives de recherches autour des grands sites du département (Aléria, Mariana) ont été poursuivies.

Dans le domaine des **Monuments Historiques,** l'Etat a répondu aux fortes demandes de protections et d'accompagnement scientifique et technique des maîtres d'ouvrage, aux côtés de la Collectivité de Corse programmatrice des crédits transférés. Le grand retard de protection du riche patrimoine immobilier plaide pour un effort particulier dans ce domaine.

Soutenir l'emploi

Les chiffres clés

Demande d'emploi : -0,8%

168 candidats certifiés

576 bénéficiaires de PEC et de Mesures Jeunes

470 bénéficiaires de l'IAE



Actualités des dispositifs de soutien à l'emploi

Transformation des contrats aidés en parcours emploi compétences (PEC) : objectifs annuels de consommation des PEC atteints à 80% en Haute-Corse (moy.nat. : 70%).

l'Insertion par l'activité économique: grâce à un accompagnement renforcé des structures, et la mise en place d'un groupe de travail tripartite (Pôle emploi-CdC-UD2B), les consommations ont été améliorées par rapport à 2017.

Trois nouvelles structures d'insertion par l'activité économique verront le jour début 2019. La demande d'emploi en Haute-Corse est stable depuis deux ans.

Cette situation arrive après une longue période d'augmentation très importante, puis une baisse significative en 2016 (-7%).

Focus sur la Politique du Titre

Les titres professionnels sont des certifications professionnelles délivrées par le Ministère du Travail. Ils attestent la maîtrise de compétences permettant l'exercice d'un métier. La formation se déroule au sein des centres agrées (AFPA, CFA, etc.). Au niveau national, 70% des personnes en recherche d'emploi, ayant obtenu un titre professionnel, ont eu accès à un emploi.

L'Etat développe la politique du titre (sensibilisation des entreprises de la grande distribution en 2018), habilite les jurys, contrôle le déroulement des sessions d'examen, donne un avis sur les demandes d'agrément des centres, instruit les demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE).

En 2018, un partenariat a été mis en place avec le centre pénitentiaire de Borgo et le GRETA, afin de certifier certains détenus, facilitant leur intégration sociale en fin de peine. Une première session d'examen s'est tenue au mois de novembre. Ce partenariat a vocation à se développer en 2019.



Permettre l'égalité des chances

Chiffres clés

5 Conventions de ruralité 8 Écoles concernées 487 Élèves 4 Micro régions concernées



Conventions de ruralité

Les conventions de ruralité ont été signées à la rentrée scolaire 2016 entre le préfet de département le Recteur, les maires de communes concernées e la Collectivité de Corse.

Il s'agit de créer des conditions optimales de scolarisation, stabiliser les effectifs, favoriser les apprentissages et l'ambition des élèves.

Elles permettent notamment d'améliorer la scolarisation des tout-petits dans des zones rurales d'éducation prioritaire (Vescovato, Ghisonaccia Prunelli di Fium'Orbu).

Elles permettent également la mise en réseau d'écoles rurales isolées, en privilégiant l'échange des pratiques pédagogiques et les pratiques innovantes, en particulier grâce à l'utilisation d'outils numériques, en valorisant certains domaines d'enseignement comme les langues vivantes et la création des dispositifs de proximité Elles permettent une amélioration des conditions de vie des élèves du secteur. (Restauration, Pôle médico-Social).

La mise en œuvre des conventions de ruralité a permis de construire des échanges de pratiques et une mise en réseau de deux écoles rurales isolées situées en éducation prioritaire au bout du Cap Corse. L'une de ces écoles est un RPI concentré accueillant les élèves de deux autres communes Ainsi, l'octroi d'un enseignant supplémentaire par l'éducation nationale permet d'améliorer la scolarisation des élèves de ces communes rurales isolées

ITEP «A Stradella» : une forme institutionnelle innovante et ouverte sur l'extérieur

Ce dispositif innovant d'intégration dans un établissement médico-social de jeunes de 6 à 18 ans souffrant de troubles du comportement dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages repose sur la mise en place d'une mixité des prises en charges combinant milieu ordinaire et institution.

Il s'inscrit dans un travail en partenariat où les acteurs scolaires, professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux ont toute leur place. Et surtout les familles ou les représentants légaux dont l'adhésion constitue une composante essentielle de la réussite de la prise en charge.

Il s'agit de faciliter le parcours des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, après avoir fait l'objet d'une orientation par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées(CADPH).

Une équipe pluridisciplinaire composée de personnels médicaux, para médicaux, éducatifs travaille autour de 3 axes :

- **thérapeutique**: afin de garantir la dimension soignante élaborée dans les projets personnalisés d'accompagnement;
- **éducatif** : afin d'accompagner le jeune pour lui permettre de se construire et de se structurer ;
- pédagogie: une unité d'enseignement internalisée considérée comme une étape dans un parcours global de scolarisation avec 2 salles de classe de niveau primaire.



Chiffres clés

Un établissement de 900 m² dans les quartiers sud de Bastia ouvert depuis décembre 2017 45 places dont 8 en internat 41 jeunes accompagnés dont 34 garçons 196 jours d'accueil par an

Accompagner au plus prés et au quotidien les collectivités

Les nouvelles compétences des intercommunalités : la mise en œuvre de la GEMAPI

La compétence -GEMAPI- attribuée aux communautés de communes et d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018 a constitué, avec les risques naturels, l'un des thèmes prioritaires de 2018 pour les services déconcentrés de l'État.

L'Etat propose, depuis cette année, un appui opérationnel spécifique intégrant GEMAPI et Risques naturels, au sein de la mission d'appui technique régional de la DREAL Corse

Chiffres clés

29 réunions d'accompagnement et de conseils techniques avec les élus et les services des communautés de communes et de la communauté d'agglomération du département

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Résultats obtenus

- achèvement des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation des Territoires à risque important d'inondation du Grand Bastia et de la Marana
- début d'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention de la Communauté d'Agglomération de Bastia
- engagement de 8 nouveaux EPCI à fiscalité propre dans la mise en œuvre de la GEMAPI,
- obtention d'aides financières de l'Agence de l'eau et de la Collectivité de Corse et le vote de la taxe GEMAPI pour 6 EPCI.
- soutien technique du service des collectivités territoriales et des politiques publiques de la préfecture du département de la Haute-Corse

(systèmes d'endiguement, eaux pluviales urbaines etc.).

Élaboration des documents de planification et d'urbanisme

L'activité est marquée par un grand nombre de démarches d'élaboration, soit 39 cartes communales et 40 PLU.

L'État est associé à l'élaboration du document tant sur la procédure que sur le projet d'aménagement (porter à connaissance et avis de l'État).

La promotion à réaliser des documents d'urbanisme, en relation avec les nouvelles intercommunalités, et l'incitation des communes à faire évoluer leurs documents (annulés ou incompatibles avec les principes des lois littoral et montagne) ont conduit à la tenue de plus de 60 réunions en mairie.

La veille relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le PADDUC et à l'intégration de ses dispositions dans les nouveaux documents a fait notamment l'objet d'une réunion en janvier 2018 avec les bureaux d'études afin de rappeler les échéances.

Par ailleurs, une réunion entre services de l'État s'est tenue en novembre 2018 dans le but de proposer une doctrine régionale visant à appliquer les dispositions du PADDUC à compter du 25 novembre 2018 aux communes dotées d'un document d'urbanisme qui ne serait pas compatible avec le PADDUC.

Quelques chiffres

85 documents d'urbanisme opposables

- 36 PLU dont 29 en révision notamment pour mise en compatibilité avec le PADDUC
 - · 49 cartes communales dont 14 en révision.



Apporter un financement aux équipements structurants

Chiffres clés

Une voie douce de 480 m de long, soutenue par le Fonds Européen de Développement Régional à hauteur de 3 600 000 € (60%), accessible courant 2020



Bastia: projet Aldilonda

Traduction du schéma directeur des pistes cyclables de la Ville de Bastia, ce cheminement piétons et cyclable de contournement aux pieds des remparts de la Citadelle de Bastia est particulièrement innovant et constitue aussi une nouvelle manière de découvrir la Ville et son patrimoine.

Cet ouvrage promeut la mobilité urbaine durable en offrant une alternative à l'usage du véhicule automobile.

Connecté aux ouvrages existants (*Spasimarre Sur et Nord*) et à venir (*Mantinum*), Aldilonda participe à la construction du cœur de Ville de demain.

Afin de ressembler les conditions nécessaires à sa réalisation ce balcon sur la mer a fait l'objet d'un accompagnement des services de l'État.

Une convention de concession d'utilisation du domaine publique maritime a établie entre l'État et la commune de Bastia pour une durée de 30 ans.

Cette opération et son plan de financement ont été présentés et approuvés par le Comité régional de programmation des aides, co-présidé par la Préfète de Corse.

Après une période de ralentissement, le Programme Exceptionnel d'investissement (PEI) connaît une nouvelle dynamique depuis 2016.

En Haute-Corse, l'engagement de l'État s'élève à 31 millions d'euros :

au titre du PEI:

- o régénération du viaduc du Vecchio à Vivario
- o remise à niveau de 5 ponts dans la vallée du Golo
- o construction du parking Gaudin à Bastia
- réhabilitation et restructuration du réseau d'eau potable du SI de Casinca

Contrat de plan :

mise en œuvre d'un dispositif de gestion informatisée de la voie ferrée unique au sud de Bastia



Pont ferroviaire du Vecchio



Se mobiliser pour les territoires ruraux et les centre-villes

Quelques chiffres

En Haute-Corse en 2018, l'engagement de l'État correspond au soutien des opérations d'investissement des collectivités

- DETR : 9.4 millions €

- DSIL: 1,6 million €

Soit au total : 11 millions € engagés

L'appui aux territoires ruraux

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) destinée à financer, sous forme de subventions attribuées par le représentant de l'État dans le département, la réalisation de projets d'investissements. Il s'agit du principal levier financier d'accompagnement à l'investissement des collectivités rurales sur le territoire de la Haute-Corse.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer des dépenses de fonctionnement, de modernisation et d'études préalables dans la limite de 10 % du montant total attribué. Pour 2018, les axes prioritaires retenus étaient : les projets inscrits dans le cadre d'une contractualisation de l'État (contrats de ruralité, action cœur de ville) et ceux participant à la réduction de l'empreinte carbone.

Exemples:

<u>Patrimoine</u>: restauration du couvent de Pino, lauréat du « Loto du Patrimoine »

<u>Déchets</u>: mise en place du tri sélectif sur le territoire d'Orezza Ampugnagni.

Environnement:

- réalisation de la recyclerie de CC de l'Oriente
- rénovation énergétique de logements communaux à Isolaccio di Fiumorbo



Aménagement du carrefour du Palais de Justice

Action Cœur ville

Action Cœur de Ville

Le programme « action cœur de ville » vise à améliorer le

maillage du territoire en ciblant les villes moyenne pour renforcer leur rôle de relais entre les commune rurales et les agglomérations.

Accompagnée par les services de l'État, la ville de Bastia et la CAB se sont investies pour être parmi les 222 villes sélectionnées par la commission nationale et signer la convention en 2018.

Ce plan permet d'agir sur l'habitat, le commerce, les transports, l'offre culturelle, les outils numériques en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants.

<u> Actions matures mises en œuvre dès 2018 :</u>

- réalisation d'un diagnostic territorial, d'une étude sur la redynamisation économique et sur la stratégie territoire intelligent,
- aménagement du carrefour du Palais de Justice
- mise en œuvre d'une application « smart parking

La mise en œuvre du programme est pour la ville et son agglomération l'opportunité de compléter et de faire le lien entre des dispositifs déjà existants (PRQAD, OPAH, RHI).

Quelques chiffres

L'engagement de l'État dans le programme Action Cœur de Ville - Bastia en 2018

> 1,052 million € en investissement 42 100 € en ingénierie 80 000 € en fonctionnement

Soit au total: 1,174 million € engagé

Aménager et développer durablement le littoral



L'action phare de l'année 2018 :

Poursuite de la procédure ayant pour objectif le retrait progressif des structures en dur des établissements présents sur le Domaine Public Maritime (DPM) dans le cadre de retraits négociés sous 2 ans entre les services de l'État et les exploitants.

Cette action a essentiellement été menée sur les communes de Calvi et L'Île-Rousse dans le cadre des protocoles signés par les 22 plagistes concernés et entérinés par le tribunal administratif de Bastia en 2017.

Elle a été complétée par une action de même nature sur d'autres tronçons du littoral, concernant 8 nouveaux établissements construits en dur sur le DPM (notamment sur la côte orientale). Les autorisations d'occupation du domaine public maritime naturel sont délivrées par le Préfet, qu'elles soient à caractère saisonnier ou qu'il s'agisse d'aménagements lourds : zone de mouillages, canalisations sous-marines et infrastructures portuaires.

Les principales missions des services de l'Etat dans ce domaine consistent à instruire les demandes d'AOT, à délimiter le domaine public maritime, à assurer le suivi du trait de côte et des phénomènes d'érosion, à instruire les procédures liées aux travaux sur le rivage de la mer ou à l'aménagement et au tracé du sentier littoral .

La gestion des AOT s'effectue à travers une commission de gestion du DPM, instaurée en 2010 par le Préfet. Elle est chargée de se prononcer sur les AOT accordées dans le département.

Chiffes clés

En Haute-Corse, 2 commissions se sont tenues en 2018 au cours desquelles :

214 AOT (200 en 2017) instruites 226 AOT (228 en 2017) recensées en cours de validité

